



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN REGLEMENT**

**AVIS PUBLIC** est donné, par le soussigné, Frederick Lee, directeur général de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette que le Conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 4<sup>ième</sup> jour de septembre 2018, a adopté le règlement no. 2018-05 modifiant le règlement règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme no. 2000-04, et le règlement de zonage no. 2000-05 concernant les bâtiments secondaires.

Le présent règlement a été approuvé par la MRC des Collines de l'Outaouais le 24 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement 2018-05 au bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

**Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2018**

.....  
*Directeur général*

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Frederick Lee, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le Conseil, le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2018.

.....  
*Directeur général*